

Procès-verbal

Séance du 10 Mars 2025

L' an 2025 et le 10 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERS EN SOLOGNE, régulièrement convoqué , s' est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Aurélien BERTRAND Maire.

Présents : M. BERTRAND Aurélien, Maire, Mmes : AUGER Patricia, CHEVY Catherine, CLOSSAIS Geneviève, COGNET Jacqueline, MARIER Céline, PERROT Annick, MM : BISSON Claude, BOUCHER Philippe, CORDIER Thierry, MARIDAT Benoît, MARIER Jacques, MOITAL Mickaël, SANDRE Yves, TULIER Jean-Pierre, VACHER Bruno.

Excusées ayant donné procuration : Mme FOUCHER Mariette à M. SANDRÉ Yves, Mme PICARD Alexandra à Mme CLOSSAIS Geneviève

Absent : M. NURET Daniel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 27/02/2025

Date d'affichage : 03/03/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture, le :

Et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme CLOSSAIS Geneviève

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte.

SOMMAIRE

2025- 016 - Construction de l'extension de la maison médicale - Choix des entreprises attributaires

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2025 est approuvé.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025- 016 - Construction de l'extension de la maison médicale - Choix des entreprises attributaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de travaux d'extension de la maison médicale et les délibérations relatives à ce projet prises précédemment, notamment pour l'approbation de son plan de financement et les demandes de subvention.

Le maître d'œuvre ayant rendu son projet définitif, la consultation s'est déroulée du 25 novembre au 19 décembre 2024.

L'opération a été décomposée en quatorze lots. Cinquante-cinq offres ont été déposées dans les délais et tous les plis ont été ouverts le 17 janvier 2025.

Deux plis n'ont pas été analysés, les offres ayant été jugées irrégulières.

Des négociations ont été engagées comme énoncé dans le règlement de consultation avec les entreprises classées aux trois premières places en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement.

Le 21 février 2025 la commission d'appel d'offres s'est réunie pour la présentation par le maître d'œuvre de l'analyse des offres.

Monsieur le Maire, sur avis de la commission d'appel d'offres, propose d'attribuer les lots comme suit :

Libellé du lot - Entreprise attributaire	Montant HT
Lot 1 Voirie & aménagements extérieurs – SERVA TP	142 400,00
Lot 2 Maçonnerie & déconstruction - ALBERT RILLET	119 080,53
Lot 3 Ravalement – DA SILVA RAVALEMENT	12 635,00
Lot 4 Charpente bois, couverture ardoise, zinguerie – THILLIER CHARPENTE	59 500,00
Lot 5 Étanchéité sur bac acier - TECHNIQUE ETANCHEITE CENTRE	29 039,00
Lot 6 Menuiseries extérieures aluminium - APSM	54 652,20
Lot 7 Cloisons sèches - ARARAT	30 619,79
Lot 8 Faux plafonds - ARARAT	9 000,00
Lot 9 Menuiseries bois – TURPIN	13 210,40
Lot 10 Carrelages, sols souples et revêtements muraux - SOCIETE DE REVETEMENTS DE SOLS	16 741,06 avec PSE1
Lot 11 Peinture - SOCIETE DE PEINTURE BLESOISE SPB	10 990,37
Lot 12 Chauffage, pompe à chaleur, ventilation - IODE	43 299,39
Lot 13 Plomberie, sanitaires - SOGECLIMA	18 000,00
Lot 14 Électricité - BIGOT	46 829,19
Total des lots (offre de base+ PSE1 lot 10) : 605 996,93 € HT	

Pour mémoire, l'estimation du maître d'œuvre était de 573.000€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le choix des entreprises pour les travaux d'extension de la maison médicale, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025 en conséquence et autorise Monsieur le Maire, ou M. Jacques MARIER en cas d'absence, à signer les actes d'engagement et toutes pièces s'y rapportant.

• **Communication sur les décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations**

Le maire informe l'assemblée délibérante des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties conformément à l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

N°	Date	Objet
6/2025	18/02/2025	Achat d'un tracteur agricole d'occasion à la SARL RTT à Pruniers-en-Sologne, pour une montant de 45.000,00€ HT.


• **Questions diverses**

- La Foire aux bestiaux se déroulera le Lundi 24 mars 2025, sur le champ de foire à Pruniers-en-Sologne (même endroit que l'année précédente, derrière la salle des fêtes).

- Les travaux de remise en état de la route de Veillens seront réalisés par la commune avant l'été.

Séance levée à: 19:40

Secrétaire de séance :
Mme CLOSSAIS Geneviève



En mairie, le 11/03/2025
Le Maire
Aurélien BERTRAND

